

Faut-il enlever la croix de Robion ?



Le tribunal administratif de Nîmes a tranché, la ville de Robion devra enlever la croix qui se situe sur les hauteurs de la commune. Cette décision fait suite à une longue bagarre juridique menée par l'association « La libre pensée » qui entend bien faire respecter la loi de 1905 sur la neutralité de l'espace public. Le maire de Robion, Patrick Sintès, a annoncé qu'il allait faire appel de cette décision. Les arguments ne manquent pas de poids...

Il pourrait s'agir d'une énième histoire de Clochemerle. Mais en fait cette histoire ne fait pas rire, surtout s'il s'agit de religion. Aujourd'hui, le sujet est plus que délicat. Cette croix, qui évoque celle où le christ a été crucifié, est le symbole de la foi chrétienne. C'est incontestable. Cependant, cette croix est aujourd'hui d'avantage considérée comme un élément mémoriel que religieux. En effet, à l'origine baptisée croix du Quillot, elle a pris le nom de croix Corilou en hommage à Corinne et Lou deux jeunes habitantes de Robion tragiquement disparues, en 2019. Sur google maps c'est ainsi qu'elle est dénommée. Le maire de Robion, enfonce le clou en précisant que cette croix appartient à l'histoire de la ville. On pourrait alors à ce point du débat se poser la question : la chrétienté a-t-elle le monopole de la croix ? Sans doute pas.

Un autre point important qui pourrait être la clef du dénouement de cette affaire : la date de la pose de la dite croix. En effet, la loi de 1905, qui précise les termes de la séparation entre l'Église et l'État, est assez claire. Elle interdit « à l'avenir d'élever ou d'apposer... tout signe ou emblème religieux sur les monuments publics, ou en quelque emplacement public ». Cela revient à dire que si la pose de cette croix



Ecrit par Didier Bailleux le 25 février 2026

était antérieure à 1905 elle peut rester en place. Par contre, si elle est postérieure elle est hors-la-loi et devra rejoindre un espace privé. Il conviendra alors aux parties de trouver et de prouver la date de sa mise en place. Alors si vous avez des archives il pourrait y avoir preneur...